ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

dépenses

Question écrite n° 80255

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes sur les délais de paiement de l'État à l'égard de ses fournisseurs. Le délai de paiement des factures de l'État est passé de 47 jours en 2008 à 29,7 jours pour 49 milliards d'euros de dépenses. Les délais de paiement de l'État imposent aux fournisseurs une trésorerie suffisamment solide pour pallier la longueur du paiement. Il souhaite savoir quels sont les délais de paiement des factures du ministère, ainsi que leur montant pour l'année 2009.

Données clés

Auteur : M. Marc Le Fur
Circonscription : Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 80255
Rubrique : Finances publiques
Ministère interrogé : Affaires européennes
Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6198
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)